

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Département du VAR**  
-----

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL . 65/2024**

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

*Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne

M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand

M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François

Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NÉANT

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

## TARIFICATION DU FOYER DES JEUNES

Monsieur le Maire expose que la modernisation du bâtiment communal du Pré des Aires qui accueille aujourd'hui plusieurs associations en lien avec la jeunesse et la petite enfance est prévu prochainement.

Le bâtiment une fois agrandi et réaménagé permettrait d'augmenter les capacités d'accueil devenues nécessaires et d'ouvrir un foyer des jeunes qui aura pour vocation la mise en place d'une politique jeunesse pour les 10/17 ans.

La partie petite enfance est labellisée « lieu d'accueil enfance jeunesse » par la Caisse d'Allocations Familiales et l'ouverture de la seconde partie qui consiste en la création du foyer des jeunes en relation directe avec le service Jeunesse est prévue au 14 septembre 2024. L'objectif d'un tel projet est de développer la vie locale et favoriser l'épanouissement et l'autonomie des jeunes en leur proposant des espaces appropriés pour s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives. Un lieu chaleureux où ils pourront trouver soutien et entraide, encadrés par des animateur(trices)s. Des sorties seront également proposées.

Il est proposé d'établir la tarification d'un après-midi passé au foyer des jeunes en rapport avec le coefficient social des familles, à savoir :

TARIFS / APRES-MIDI / ENFANT	COEFFICIENTS
1.00€	de 0 à 500
2.00€	de 501 à 1500
3.00€	à partir de 1501

En ce qui concerne les sorties, il est proposé une participation de 1.00€ à 30.00€ par tranche de 1.00€. Monsieur le Maire rendra compte au Conseil municipal du montant de la participation par sortie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**ET APRES en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

**D'APPROUVER** les tarifs et quotients familiaux tels que présentés qui seront applicables à compter de la date d'ouverture de la structure.

### **Article 2 :**

**DE DIRE** que ces tarifs seront applicables par enfant pour un après-midi passé au sein de la maison des jeunes, et par enfant lors d'une sortie.

### **Article 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ :**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**BRUN FERNAND**  
**Maire de PIGNANS**

